

Principaux résultats du sommet de la zone euro

L'euro est au cœur de notre projet européen de paix, de stabilité et de prospérité.

Aujourd'hui nous sommes convenus d'un vaste ensemble de mesures destinées à rétablir la confiance et à répondre aux tensions actuelles sur les marchés financiers. Ces mesures traduisent notre détermination sans faille à surmonter ensemble les difficultés actuelles et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'approfondir notre union économique afin qu'elle soit à la mesure de l'union monétaire.

Nous nous sommes mis d'accord sur les points suivants:

1. Un accord qui devrait garantir la diminution du ratio de la dette grecque au PIB, l'objectif étant de parvenir à un taux de 120 % d'ici 2020. Les États membres de la zone euro contribueront à l'ensemble de mesures relatives à la participation du secteur privé à hauteur de 30 milliards d'euros. La décote nominale sera de 50 % sur la valeur notionnelle de la dette grecque détenue par les investisseurs privés. Un nouveau programme pluriannuel de l'UE et du FMI, allant jusqu'à 100 milliards d'euros, sera mis en place d'ici la fin de l'année. Il sera accompagné d'un renforcement des mécanismes destinés à assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes.

2. Une optimisation significative des ressources du FESF, sans accroissement des garanties qui le sous-tendent. Les options arrêtées permettront de démultiplier les ressources du FESF par un effet de levier. L'effet de levier de chacune des deux options variera en fonction de leurs caractéristiques et de la situation sur les marchés, mais pourrait être de 4 ou 5, de sorte que le montant atteint devrait être de l'ordre de 1 000 milliards d'euros (environ 1 400 milliards de dollars). Nous demandons à l'Eurogroupe de mettre au point définitivement, en novembre, les conditions de mise en œuvre de ces modalités. En outre, on s'emploiera à instaurer une coopération plus étroite avec le FMI pour renforcer encore les ressources du FESF.
3. Un vaste ensemble de mesures destinées à renforcer la confiance dans le secteur bancaire, i) en facilitant l'accès au financement à terme grâce à une approche coordonnée au niveau de l'UE et ii) en portant la position en capital des banques à 9 % des fonds propres de base de niveau 1 ("Core Tier 1") d'ici fin juin 2012. Les autorités nationales de surveillance doivent veiller à ce que les plans de recapitalisation des banques n'entraînent pas une réduction excessive du levier d'endettement.
4. Un engagement sans équivoque à garantir la discipline budgétaire et à accélérer les réformes structurelles en faveur de la croissance et de l'emploi. L'Espagne déploie actuellement des efforts particuliers. L'Italie a pris de nouveaux engagements solides sur des réformes structurelles. Le Portugal et l'Irlande poursuivront leurs programmes de réformes avec le soutien de nos mécanismes de gestion des crises.
5. Un renforcement important de la coordination et de la surveillance économiques et budgétaires. Un ensemble de mesures très précises, allant bien au-delà du paquet sur la gouvernance économique adopté récemment, sera mis en place.
6. Dix mesures destinées à améliorer la gouvernance de la zone euro.
7. Un mandat donné au président du Conseil européen pour définir, en étroite coopération avec le président de la Commission et le président de l'Eurogroupe, les mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'union économique, y compris en envisageant la possibilité d'apporter des modifications limitées au traité. Un rapport intermédiaire sera présenté en décembre 2011. Un rapport sur les modalités de mise en œuvre des mesures arrêtées sera mis au point d'ici le mois de mars 2012.